



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0222**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 48
Pouvoirs : 19
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2022

et affichage le

08 JUIL. 2022

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,
 Vu la charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,
 Vu les demandes des bénéficiaires,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Ainsi, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies professionnelles du territoire programmés sur le territoire.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
EN SCENE ET AILLEURS / Jean-Vincent Brisa (St Ismier)	1 représentation de <i>Molière et moi</i> le 25/11/22, à la Salle des fêtes de Ste-Marie d'Alloix, programmée par la commune	1 000 €	400 €	CSUB# / Soutien aux compagnies	65/6574
ARTIFLETTE / Myriam Viénot (Barraux)	1 représentation de <i>Jeanne Bouton d'Or</i> le 16/12/2021 à Crêts en Belledonne, programmée par l'association "Mieux vieillir en Grésivaudan"	816 €	326 €	CSUB# / Soutien aux compagnies	65/6574
ARTIFLETTE / Myriam Viénot (Barraux)	1 représentation de <i>Bobines et Flacons</i> le 12/05/22 à St Vincent de Mercuze, programmée par l'école primaire Doudart de Lagrée	1 200 €	480 €	CSUB# / Soutien aux compagnies	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AIR D'AILLEURS / Dora Caicedo (Crolles)	1 concert <i>Caicedo duo le</i> 7/05/22 à Crolles, programmée par l'Espace Paul Jargot	585 €	234 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
		Total	1 440 €		

Spectacle vivant : Festivals hors territoire

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles du territoire pour favoriser leur diffusion dans les festivals d'envergure nationale, à hauteur de 5 000 € pour Avignon et à hauteur de 2 000 € pour la sélection aux festivals de Chalon dans la rue ou de Charleville Mézières ou la participation au festival d'Aurillac.

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
EN SCENE ET AILLEURS / Jean-Vincent Brisa (St Ismier)	<i>Antigone</i> de Bertolt Brecht du 7 au 28/07/22 au festival d'Avignon	60 400 €	5 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
CHANSONS DE GESTES (Theys)	<i>Dalida sur le divan</i> du 7 au 28/07/22 au festival d'Avignon	29 500 €	5 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
		Total	10 000 €		

Manifestations culturelles : Associations

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
CIMN / Centre international des musiques nomades	Brunch à Barraux / Festival des Détours de Babel le 10/04/22	55 000 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Itinéraire Bis	Jazz à Barraux à Chapareillan, Pontcharra, Le Touvet, La , du 23 au 28 /05/22	50 000 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Belledonne Résonne	Festirock du 10 au 11/06/22 aux Adrets	25 000 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Musique dans le Grésivaudan	Festival de musique de Chambre du 26/06 au 8/07/22 Communes de Goncelin, Barraux, Lumbin, Brignoud, St Ismier	34 000 €	6 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Grésivaudan blues festival	Gresiblues du 3 au 8/07/22 Communes du Cheylas, Le Touvet, Barraux, Bernin, Montbonnot et Crolles	100 000 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Les Amis de St Vincent	Duo Luminosa au château de Montalieu à St Vincent de Mercuze le 2/06/22	7 850 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Tabaze Musique	La Tournée des Refuges du 1er/ 07/22 au 15/08/22	150 000 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
La Fabrique Opéra	Opérastage du 7 au 17/07/22 à Alleverd	50 000 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Théâtre du Réel	Les Affreuses: Parcours de création contre les discriminations envers les femmes / année scolaire 2022 : Ecole élémentaire de Bernin, 10 heures d'intervention, 150 élèves de 7 à 11 ans	1 800 €	1 200 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
AIVL Laval	Festival de théâtre jeunesse le Palindrome (jeunes de 10 - 18 ans) Du 1er au 5/06/22 Communes des Adrets, Laval, Ste Agnès, St Mury, Crolles, Biviers	8 000 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Artiflette	Soirées pétillantes à Barraux. Programmation sur l'année: concerts, spectacles	15 000 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Association des Pays'âneries	Festival Pays'ânerie à La Chapelle du Bard. Spectacles tout public, concerts, ludothèque	16 000 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Pointure 38	A corps perdu Création théâtrale et poétique dans les Médiathèques de Montbonnot (6/05/22) et de Crolles (30/03/22)	2 500 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques	Festival de l'Arpenteur du 2 au 9/07/22 aux Adrets	130 000 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques	Rendez-vous au Manoir/ Scènes Obliques du 1er/04 au 31/05/22 à La Pierre	43 000 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques	Regards croisés > Greg Gilg : Ecoles primaires (La Pierre, Tencin) 45 h – 80 élèves / / Restitution le 11/04/22 > Les Non Alignés : Collège Belledonne (Villard-Bonnot) 30 h – 20 élèves > Collège Flavius Vaussevat (Allevard) : 140 h - 80 élèves > Restitution au Rendez-vous au Manoir ! le 26/05/22	60 700 €	6 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Nextape	Who got the flower ?! du 29/04 au 1er/05/22	120 000 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Pontcharra, Le Cheylas, Theys, St Vincent de Mercuze, St Hilaire du Touvet, Barraux				
Le Bateau de papier	Les folles journées du clown à Allevard du 26 au 29/05/22 à Allevard	18 250 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Belledonne en Cirque	Belledonne en Cirque les 2 et 3/07/22 au bord du lac de Freydières (massif de Belledonne)	23 000 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Association Musik'All	Urban Life Style / le 22/05/22 à Tencin festival des arts urbains (danse, graffiti) et événements tout au long de l'année	6 500 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Belledonn's Country Valley	le 7/05/22 au gymnase de Goncelin	11 100 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Association Coupe Icare	Icares du Cinéma du 20 au 24/09/22 Plateau des Petites Roches, Lumbin. Séance sous chapiteau réservée au public scolaire. Programmation jeune public	122 000 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Cinex atelier du cinéma excentrique	Par Monts et par Vaux de juin 2022 à l'automne 2022 Ateliers image et son /élèves de l'école primaire de La Louvière à La Chapelle du Bard - Ferme de la Grangette	8 500 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	3 journées de 6 heures/ 3 intervenants				
Les Milieux	Diffusion et création artistique, résidence d'artistes, travail avec les résidants de Solid'action à Saint Hilaire et Crolles, les habitants des villages du Plateau des Petites Roches, de la vallée du Grésivaudan et de Belledonne.	25 000 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Grésimaginaire	Grésimaginaire les 2 et 3/04/2022 à Crolles Salon du livre autour du thème "médiéval fantastique", accueil d'auteurs; jeux de plateau, tables rondes, conférences sur les sorcières	26 000 €	2 750 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
L'Ombre de l'Histoire	Salon du livre de La Pierre / le 12/06/22 30 auteurs et associations. Thématiques en lien avec le patrimoine.	2 050 €	700 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Balade autour du livre	Balade autour du livre Le 11/09/22, La Buisnière Accueil d'une vingtaine d'auteurs, animations et spectacles de rue, accueil autrice-illustratrice jeunesse (classes de La Buisnière et Ste Marie D'Alloix)	7 300 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Histoire de ...	Les Enfants de Goncelin à la découverte de leur	5 600 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	patrimoine du 1er/10/21 au 30/06/22 Patrimoine culturel, bâti, industriel, artisanal, naturel, Rencontres intergénérationnelles			culturelles	
Les Amis du Grésivaudan	Lettre des Amis du Grésivaudan, conférences, Dictée du Grésivaudan	10 000 €	1 800 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Theys Patrimoine	2 jours à Theys en 1282: revivre au temps du Châtel (reconstitution historique) Promouvoir le Châtel de Theys à l'occasion de son rachat par la commune.	19 000 €	3 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
		Total	106 550 €		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 60 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Martin GERBAUX).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **27 JUIN 2022**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.